**CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE RECOURS**

**A CONSITUER SOUS FORMAT NUMERIQUE EXCLUSIVEMENT**

**Pour le cycle 1**

* La lettre des parents, de recours en appel contre la décision du conseil des maîtres, expliquant les raisons de leur désaccord.
	+ La fiche de synthèse de l’élève (**annexe 2)**.
	+ Des productions de l’élève permettant d’appréhender l’évolution de son parcours scolaire ainsi que des éléments d’observation et d’évaluation dans les champs prioritaires de la maîtrise de la langue française, de la construction du nombre et du « devenir élève ».
	+ Le livret de compétences auquel seront joints les dispositifs d’aide mis en œuvre.
	+ Une copie de la fiche navette école-IEN.
	+ Une **copie** de la **fiche navette école-famille** « notification de poursuite de scolarité-**Décision**» et de la **lettre des parents accompagnant cette fiche.**

**Pour les cycle 2 et 3**

* La lettre des parents, de recours en appel contre la décision du conseil des maîtres, expliquant les raisons de leur désaccord.
* La fiche de synthèse de l’élève **(annexe 2)**.
* Des productions de l’élève **datées** retraçant son évolution scolaire,  comportant des remarques de l’enseignant quant aux conditions de passation, notamment :
* **en mathématiques** (nombres, calcul, grandeurs et mesure, géométrie, organisation et gestion de données) ;
* **en français** (production d’écrits, premier jet non corrigé, dictée non corrigée) ;
* des cahiers.
* Le livret de compétences auquel seront joints le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), le PAP (plan d’accompagnement personnalisé) éventuellement, et les dernières évaluations des acquis.
* Une **copie** de la **fiche navette école-famille** « notification de poursuite de scolarité-**Décision** » **et de la lettre des parents accompagnant cette fiche.**
* Une copie de la fiche navette école-IEN.

**Une vigilance est à apporter à la qualité des documents fournis.**

NB : pour pouvoir se prononcer valablement, la commission doit pouvoir disposer **d’évaluations des acquis de l’élève tout au long de l’année scolaire.**